

La notification électronique dans le contexte fédéral

Macolin, 28 avril 2026

Mandat et structure de l'ANS

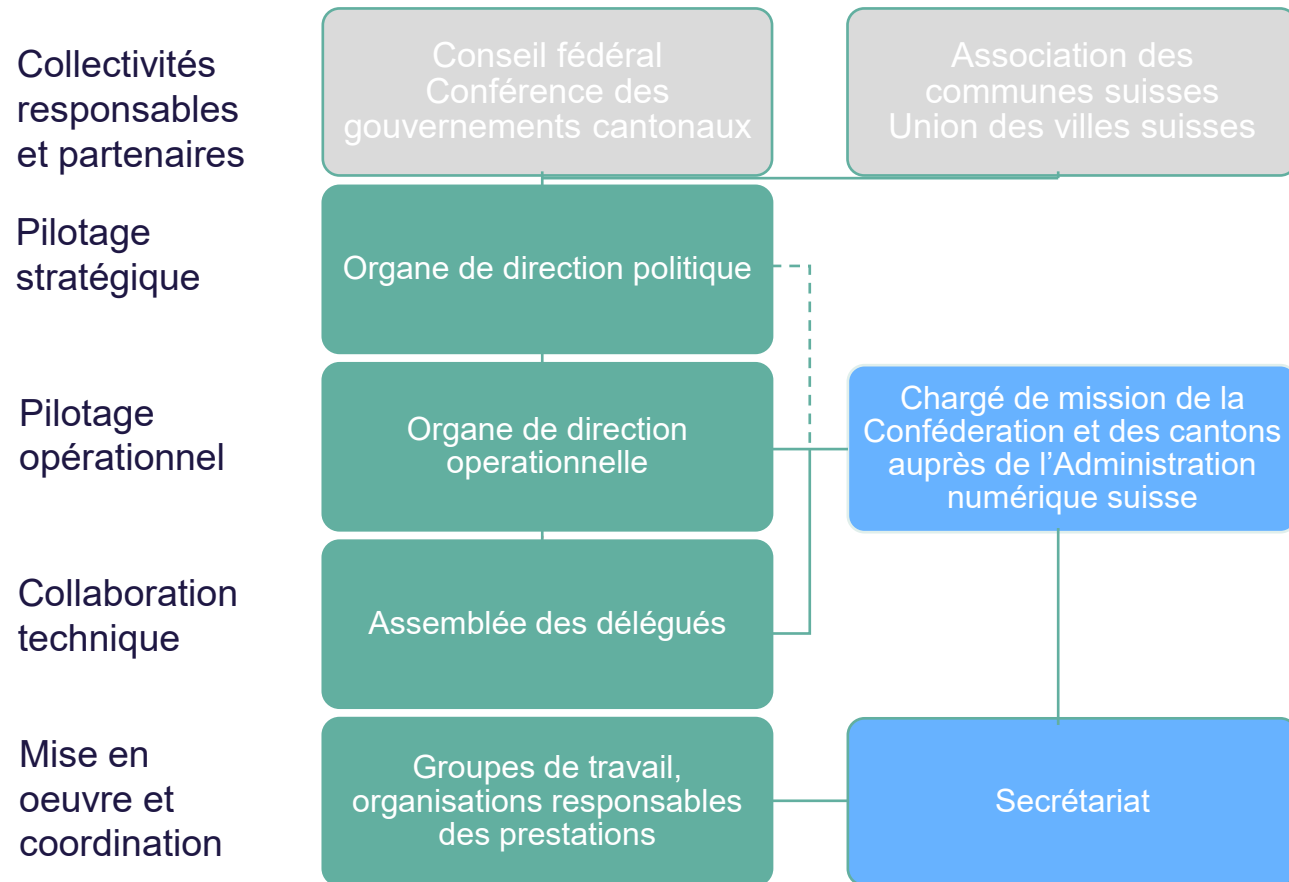
Mandat de l'ANS

L'ANS adopte une approche en réseau à l'échelle nationale.

Elle a été créée par **la Confédération et les cantons** pour piloter la transformation numérique dans le système fédéraliste.

La collaboration entre la Confédération et les cantons est réglée par la «convention-cadre de droit public concernant l'Administration numérique suisse» (adoptée en fin 2021, il s'agit d'une convention entre le Conseil fédéral et la Conférence des gouvernements cantonaux).

Structure de l'ANS



Stratégie Administration numérique suisse 2024–2027

Lignes directrices

La population, les entreprises et tous les groupes concernés ont la **possibilité d'interagir par voie numérique** de manière efficace, transparente et sûre avec l'administration. En tant que **système global fonctionnant en réseau**, les administrations fédérales, cantonales et communales fournissent des services intégralement numériques de bout en bout.

Champs d'action

Offres numériques

Services de base et infrastructures

Culture numérique et compétences

Normes

Bases légales

Développement de la collaboration

6 priorités stratégiques 2024–2027

Développer ensemble des prestations administratives numériques pour toute la Suisse

Mettre en oeuvre le concept de guichet unique (one-stop-government)

Introduire l'e-ID et l'infrastructure de confiance dans toute la Suisse

Encourager une utilisation des données créant une plus-value

Favoriser la mise en place de services publics capables de fonctionner dans le nuage informatique

Renforcer la collaboration et agir en tant que système global fonctionnant en réseau

Plan de mise en œuvre ANS avec l'agenda ANS

La mise en œuvre des mesures se fait par le biais d'une planification roulante / du financement de départ 2024-2027

Stratégie Administration numérique suisse 2024–2027

Il s'agit d'une stratégie commune de la Confédération, des cantons, des villes et des communes.

Elle s'adresse de manière transversale aux administrations publiques de Suisse.



administration-numerique-suisse.ch/strategie



Avant-projet sur la distribution sécurisée

Pourquoi l'ANS se penche-t-elle sur le thème de la notification par voie électronique ?

Financement initial d'une distribution sécurisée à la demande des collectivités responsables, et accent mis sur la standardisation et sur l'interopérabilité (2025-2027)

2025 : avant-projet visant à établir une vue d'ensemble de la situation actuelle sur la distribution sécurisée et à déterminer les possibilités et les mesures à mettre en œuvre

➔ Affaires, gestion des parties prenantes, situation juridique, besoins, solutions, mesures

Digitale Verwaltung Schweiz
Administration numérique suisse
Amministrazione digitale Svizzera

01 / 29

Ergebnisbericht Vorprojekt «sichere Zustellung»

02 / 29

Inhaltsverzeichnis

1	Management Summary	4
2	Einleitung	7
2.1	Hintergrund	7
2.2	Zielsetzung und Fragestellung	7
2.3	Methodik und Vorgehen	7
2.4	Informationsquellen	8
2.5	Umfang	8
3	Rechtliche Situation	9
3.1	Bund	9
3.2	Kantone	10
3.3	Fazit	10
4	Lösungen	11
4.1	Big Picture	12
4.2	Fazit / Defizite der Lösungen	13
5	Erhebung der Situation in den Verwaltungen	15
5.1	Heutige Situation	15
5.2	Standardisierung	17
5.3	Zusammenarbeit	18
6	Defizite & Handlungsempfehlung	19
6.1	Defizite der heutigen Situation	19
6.2	Handlungsempfehlungen	20
7	Massnahmen	23
7.1	Inhaltliche Massnahmen	23
7.2	Koordinative Massnahmen	25
8	Anhänge	26
8.1	Gesprächsprotokoll	26
8.2	Projektübersicht «Anschubfinanzierung sichere Zustellung»	28
8.3	Lösungen zur direkten Zustellung	29
8.4	Portallösungen	34
8.5	Justiz-Plattform	37
8.6	Speziallösung (Kommunikation unter juristischen Personen)	40
8.7	Beispiel digitaler Schalter des Kantons Thurgau	41
8.8	Sprachregelung des BJ vom 06.11.2025	45
8.9	Kantonale Rechtsgrundlagen	49
8.10	Genesischer Geschäftsfall als Use Case für Umfrage	59

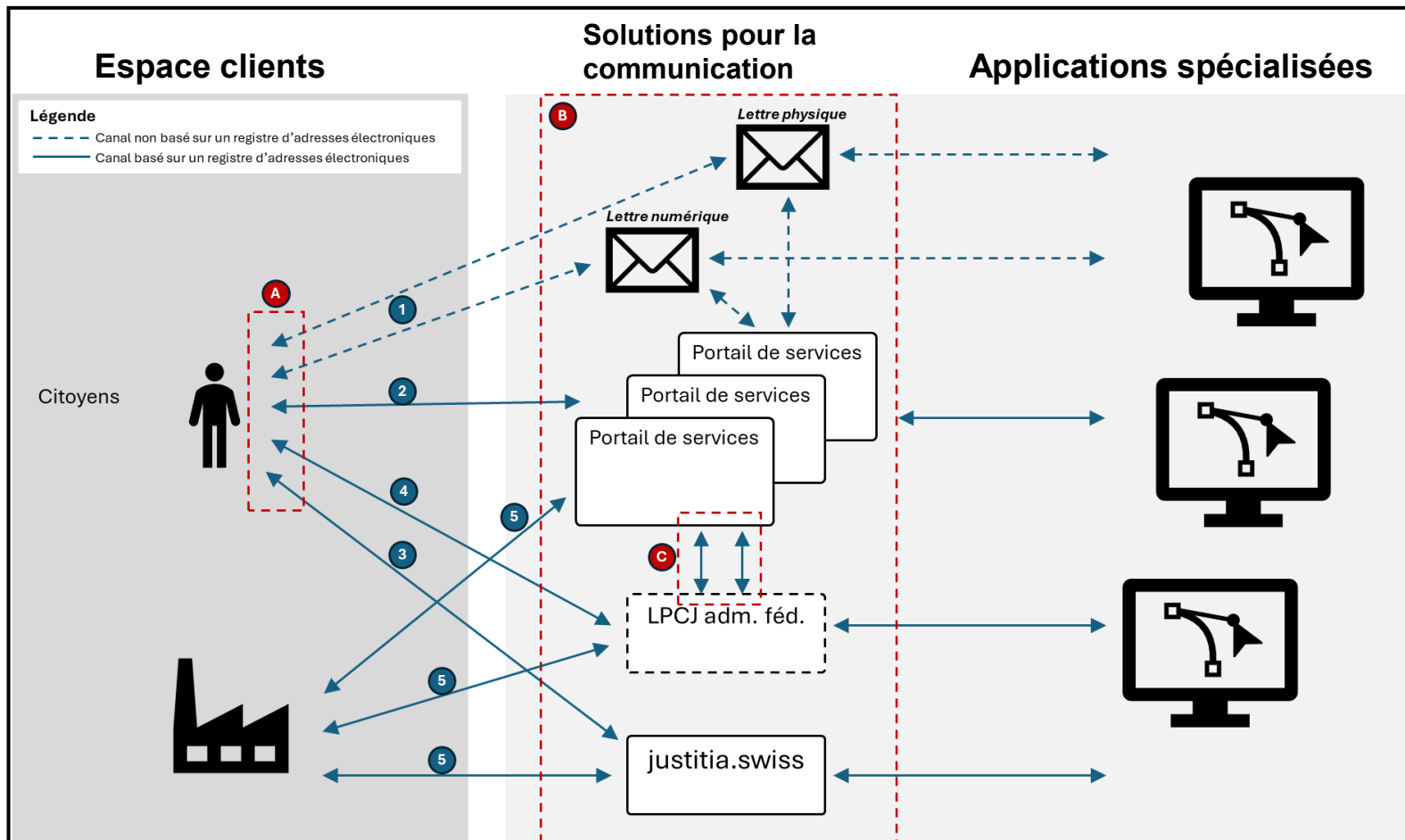
Projekt:	Vorprojekt «sichere Zustellung»	Datum:	17.02.2026
Dokument:	Ergebnisbericht	Version:	0.97

Digitale Verwaltung Schweiz
Haus der Kantone

Speichergasse 6
CH-3003 Bern

digitale-verwaltung.schweiz.ch

Vue d'ensemble et points faibles



Points faibles

- A** Harmonisation des canaux
→ Accent mis sur la recherche d'une solution de notification harmonisée et uniforme pour les citoyens
- B** Garantie de l'interopérabilité
→ Accent mis sur l'interopérabilité et sur l'établissement de normes et de principes d'architecture
- C** Mise en concordance de données d'adresse
→ Accent mis sur l'utilisation et sur la synchronisation mutuelle de répertoires d'adresses

Constatations et champs d'action

Classification des cas

- Utilisation de solutions ciblées;
- les différents cas ne peuvent pas tous être traités à l'aide d'une même solution;
- Une classification permet toutefois d'assurer une standardisation transversale des cas.

Garantie de l'interopérabilité

L'interopérabilité peut être assurée au moyen :

- de normes communes et de protocoles ;
- d'interfaces (API) ;
- d'intergiciels ou de plateformes d'intégration ;
- de l'interopérabilité sémantique ;
- de l'harmonisation des données.

Mise en concordance de données d'adresse

- Les systèmes actuels utilisent généralement leurs propres bases de données d'adresses, indépendantes les unes des autres.
- Il n'y a pas d'harmonisation ou de coordination centrale de celles-ci.

Evolution possible:

- Introduction d'un répertoire central d'adresses dans lequel les utilisateurs pourraient soit s'enregistrer eux-mêmes, soit se voir attribuer une adresse « d'office ».
- Fichiers d'adresses uniques, vérifiables et cohérents.

Mesures

Classification des cas

Objectif : catégoriser les cas et définir des règles sur le mode d'application. Classer des dossiers cantonaux à l'aide de la typologie développée.

Délai : fin 2027

Resp. : ANS

Concrétisation de l'architecture commune

Objectif : définir des principes d'architecture et développer l'architecture de référence. Le groupe d'approfondissement « Architecture de référence » se charge de la saisie et du traitement des données.

Délai : 1^{er} trimestre 2026

Resp. : ANS

Planification du développement des normes

Objectif : définir des normes, dans la mesure du possible, favorisant l'interopérabilité entre les différentes solutions de notification, et élaborer un plan de mise en œuvre

Délai : fin 2027

Resp. : ANS

Examen des répertoires d'adresses

Objectif : établir un rapport sur les possibilités d'utilisation et de mise en commun des répertoires d'adresses, notamment sur les procédures envisageables

Délai : milieu de l'année 2027

Resp. : en cours d'examen

Participation de l'ANS et des cantons, communes ou villes au projet de LPCJ de l'administration fédérale

La participation de l'ANS au projet de LPCJ de l'administration fédérale garantit une coordination transversale et un échange d'informations structuré entre les différentes autorités.

Examen de la création d'un groupe de travail ou d'une communauté thématique

L'ANS propose de créer des nouveaux groupes de travail ou de rejoindre des groupes existants pour participer à la définition des mesures de fond et à la coordination interinstitutionnelle de thématiques.

Prochaines étapes prévues

- Lancement de la mise en œuvre des mesures
- Définition des actions stratégiques à mener en vue d'une solution de plateforme unique pour les procédures administratives de la Confédération et des cantons

Merci